



POUR INFORMATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le point sur les travaux ponctuels de rénovation du bâtiment du siège

Les cabines d'interprètes et leur équipement, les escaliers roulants et les équipements de protection contre l'incendie

1. Le Sous-comité du bâtiment se souviendra que, suite à sa recommandation, le Conseil d'administration, à sa session de mars 2005 (document GB.292/9/1), a donné son accord pour que s'effectuent les travaux de réparation et de remise en état à effectuer sur les cabines d'interprètes et leur équipement, les escaliers roulants et les équipements de protection contre l'incendie au bâtiment du siège, pour un coût estimé à 2 334 000 francs suisses.
2. En ce qui concerne la rénovation des cabines d'interprètes et de leur équipement, un cahier des charges détaillé a été rédigé afin de pouvoir lancer un appel d'offres international à la fin de 2005. Pour des raisons formelles, cet appel d'offres a été suspendu puis annulé en mai 2006. Après contrôle du cahier des charges par un bureau d'ingénieurs civils, l'appel d'offres a été relancé, toujours sur le plan international, à la fin d'août 2006. Les soumissions sont actuellement examinées et les travaux devraient pouvoir démarrer courant 2007.
3. En ce qui concerne les escaliers roulants, un appel d'offres international a été lancé et le marché adjugé pour 195 500 francs suisses. Avant installation, un examen de la structure du bâtiment a été effectué par un ingénieur conseil et a eu pour conséquence de reporter les travaux à 2007 afin de pouvoir tenir compte de ses recommandations. Dans l'intervalle, le fournisseur des escalators a accepté de prendre à sa charge la maintenance et les éventuelles réparations des escalators existants, ainsi que de maintenir le prix adjugé en 2006.
4. En ce qui concerne l'équipement de protection contre l'incendie, un appel d'offres international a été lancé et le marché adjugé pour 97 000 francs suisses – à réaliser en trois étapes:
 - 15 armoires de sécurité et deux extincteurs ont été remplacés en 2005;
 - quatre cours de formation des équipes de sécurité du BIT ont été donnés également en 2005;

- le solde des extincteurs à changer, soit 224 unités, sera remplacé à la fin de 2006 au prix adjugé en 2005.

Ascenseur pour personnes handicapées

5. Le Sous-comité du bâtiment se souviendra que, suite à sa recommandation, le Conseil d'administration, à sa session de mars 2006 (document GB.295/9/1) a donné son accord pour que:
 - «a) les 64 500 francs suisses restants du budget approuvé pour le remplacement des escaliers mécaniques soient utilisés pour financer en partie les coûts d'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées, estimés à 120 000 francs suisses;
 - b) les 55 500 francs suisses supplémentaires nécessaires soient imputés sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.»

Un appel d'offres international a été lancé et le marché adjugé pour 81 860 francs suisses.

6. Tout comme pour les escalators, la procédure veut qu'un ingénieur vienne contrôler la structure du bâtiment avant installation. Ceci a eu pour conséquence de reporter les travaux à la fin de 2006, voire courant 2007.

Réparation des conduites d'eau au siège

7. Le Sous-comité du bâtiment se souviendra que, suite à sa recommandation, le Conseil d'administration, à sa session de novembre 2005 (document GB.294/8/1(Rev.)), a donné son accord «... pour que le coût de la réparation urgente des conduites d'eau, estimé à 250 000 francs suisses, soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement».
8. Un appel d'offres international a été lancé et les travaux adjugés pour 247 205 francs suisses.
9. Ces travaux ont démarré en septembre 2006 et devraient se terminer à la fin de l'année.

Cuisines et restaurants

10. Un appel d'offres international a été lancé en août 2006 afin de rénover partiellement les cuisines et restaurants situés dans la partie Nord du bâtiment du siège. Pour un devis de quelque 1 200 000 francs suisses, ces travaux seront pris en charge financièrement par l'exploitant actuel des restaurants et dans le cadre du contrat d'exploitation qui le lie avec le BIT jusqu'à la fin de 2007. Le BIT, quant à lui, contrôlera la procédure d'adjudication des travaux ainsi que leur suivi.
11. A ce stade, il est prévu qu'un nouvel appel d'offres destiné à poursuivre les rénovations engagées et décrites au point précédent sera lancé courant 2007 et concernera également l'exploitation des restaurants.

Genève, le 22 septembre 2006.

Document soumis pour information.